

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 08
- Votants : 08
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation**01.10.2024****Date d'affichage****21.10.2024****Objet**Réalisation dallage béton
plateforme Bac à verre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 7 octobre 2024 à 20h00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

Monsieur JEANNAUX, deuxième adjoint, présente les devis sollicités auprès de 2 entreprises (SARL DOLE FRERES et LIETTA BRUNO MACONNERIE) pour la réalisation d'un dallage béton sous le bac à verre

Sylvie BOURGEOIS, intéressée ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 7 voix pour :

- **DE VALIDER** le devis de Bruno LIETTA Maçonnerie pour un montant de 1 090.00€ HT soit 1 308.00€ TTC.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 7 octobre 2024

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Marine BINETRUY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 21 octobre 2024
et de la publication le 21 octobre 2024

